Le 12 juillet 2021

Commune de Wasseiges Collège communal

A l'attention de Mme Virginie Vermeren Rue du Baron d'Obin 219

4219 Wasseiges

Enquête publique du 29 juin 2021 au 13 juillet 2021 à 10h. Numéro de dossier: 10003440

Numéro public: 10076778

Objet de la demande: Demande de la S.P.R.L. Entreprise Wibault, avenue de la Libération 98 à 5380 Forville, en vue d'obtenir la permission de construire et d'exploiter un hall industriel et un centre de regroupement et de tri/recyclage de déchets inertes deconstruction et de démolition sur un terrain situé rue de Meeffe à Wasseiges, parcelles cadastrées section B n'368 B et B n'370 E;

Je m'oppose à ce projet qui va provoquer de nombreuses nuisances pour les riverains et qui va à l’encontre de la protection de l’environnement.

Un centre de regroupement de tri et de traitement (concassage) de déchets inertes de construction et de démolition va avoir un effet significatif sur la circulation des camions. Des camions de gros tonnage qui vont impacter négativement les résidents de l’ensemble des villages de l’entité de Wasseiges.

Outre le problème de circulation des camions, les habitants vont devoir subir :

* le bruit émis par les camions chargés de déchets, ainsi que le bruit émanant des concasseurs des déchets. Qui dit concassage, dit bruit, qui ne pourra jamais être totalement éliminé.
* les poussières émanant du transport de déchets de construction et de démolitions, mais aussi celles venant du concassage, du déchargement des déchets et le chargement des produits traités.

Par ailleurs, la sécurité routière sera encore mise à mal par un trafic intensifié, notamment sur la N652, alors que les riverains doivent déjà supporter les charrois venant du pôle industriel agricole situéen sortie de village de Meeffe (poulailler Pirard et Moulin Gochel),

Enfin, le site se trouve en bordure de la Mehaigne et dans un lieu d’intérêt écologique. Des activités industrielles n’ont pas leur place sur un tel site (risque de pollution et dégradation du milieu naturel).

Nous sommes ici en zone agricole. L’activité proposée par la société Wilbault doit se déployer dans un environnement adéquat, comme un zoning industriel, et pas au cœur d’un village où il fait bon vivre et où les habitants chérissent leur qualité de vie.